

Paiement Supplémentaire du Fonds Hardship

Questions et réponses fréquentes

- Qui est éligible à recevoir ce paiement?
 - Toute personne qui est en vie et qui **a été approuvée de recevoir un paiement du Fonds Hardship** et qui ne perçoit pas de rente d'indemnisation pour la persécution pendant l'Holocauste.

- Suis-je éligible si je perçois une rente en provenance de la Claims Conference (Article 2), du Ministère Israélien des Finances ou de la BEG?
 - Vous n'êtes pas admissible au Paiement Supplémentaire du Fonds Hardship si vous percevez une rente en tant qu'indemnisation pour la persécution nazie.

- Dois-je déposer un formulaire de demande afin de recevoir ce paiement?
 - Oui, vous devez soumettre un formulaire de demande pour être admissible à ce paiement. La Claims Conference a envoyé par courrier postal des formulaires de demande personnalisés et pré-remplis aux survivants potentiellement éligibles. Si vous pensez être admissible et n'avez PAS reçu de formulaire de demande par courrier postal jusqu'au 30 Décembre 2020, veuillez nous contacter au bureau de la Claims Conference le plus près de chez vous.
<http://www.claimscon.org/about/contact-us/>

- Comment puis-je vous faire parvenir mon formulaire de demande?
 - Les formulaires de demande peuvent être envoyés par courrier postal et, en raison du coronavirus, nous acceptons les demandes envoyées par fax et par e-mail jusqu'à Juin 2021.
Veuillez envoyer votre demande à l'un des numéros de fax ou à l'une des adresses e-mail indiqués ci-dessous.
Par Fax:
 - +1-646-536-9159 (New York)
 - +972-03-679-6281 (Tel Aviv)
 - +49-69-72-1104 (Francfort)Par E-mail:
 - hf-us@claimscon.org (New York)
 - hf-il@claimscon.org (Tel Aviv)
 - hf-ffm@claimscon.org (Francfort)

- Quel est le montant du versement?
 - Le fonds versera aux requérants éligibles deux paiements supplémentaires de €1,200 chacun, pour un montant total de €2,400. Ce sera versé en deux tranches, la première à la fin de l'année 2020 ou au début de l'année 2021, la deuxième en 2022.
- Quand recevrai-je mon paiement?
 - Le premier groupe de survivants recevra son paiement fin Décembre 2020. Après cette date, la Claims Conference effectuera successivement chaque mois les paiements à d'autres survivants. Nous prévoyons que la majorité des survivants recevra le premier paiement d'ici à Juin 2021.
- Que faut-il faire si j'ai changé d'adresse depuis que j'ai été en contact avec vous la dernière fois?
 - Nous n'acceptons que les avis de changement d'adresse envoyés **par courrier postal**. Veuillez nous faire parvenir par la poste une lettre **signée**, comportant votre ancienne ainsi que votre nouvelle adresse (clairement marquées), votre numéro d'enregistrement au Fonds Hardship (si connu), et en pièce-jointe une **copie d'une pièce d'identité actuelle, délivrée par le gouvernement**. Si votre pièce d'identité délivrée par le gouvernement n'indique pas votre adresse actuelle, veuillez **en outre** nous faire parvenir une facture portant votre nom et votre adresse actuelle.
Veuillez envoyer ces informations par courrier postal au bureau de la Claims Conference le plus près de chez vous.
- Si je suis un représentant légal, puis-je soumettre un changement d'adresse au nom d'un requérant?
 - Oui, vous devez nous envoyer les documents suivants par courrier postal:
 - La photocopie d'une procuration ou de tout autre document attestant de la tutelle légale
 - La photocopie de la pièce d'identité du représentant légal, délivrée par le gouvernement
 - Le Formulaire Médecin dûment rempli (www.claimscon.org/doctor)
 - La copie de la pièce d'identité du requérant, délivrée par le gouvernement

- Ma demande doit-elle être certifiée?
 - Votre formulaire de demande indiquera explicitement s'il est nécessaire de le faire certifier ou si nous avons besoin de documents supplémentaires (tels qu'une photocopie de votre pièce d'identité délivrée par le gouvernement et votre certificat de vie). Si vous avez des questions au sujet de votre demande spécifique après l'avoir reçue, veuillez nous contacter à:
 - Par Téléphone:**
 - +1-646-536-9100 (Etats-Unis)
 - +972-(3)-519-4400 (Tel Aviv pour appels internationaux)
 - 03-624-1056 (Tel Aviv pour appels domestiques en Israel)
 - +49 69 970 7010 (Francfort)
 - Par E-mail:**
 - info@claimscon.org (Etats-Unis)
 - infodesk@claimscon.org (Tel Aviv)
 - A2-HF-CEEF2@claimscon.org (Francfort)
- Si je suis l'enfant ou le/la conjoint/e d'un bénéficiaire du Fonds Hardship ou d'un survivant, puis-je percevoir ce paiement supplémentaire?
 - Non, le Paiement Supplémentaire ne peut être versé qu'aux survivants éligibles.
- Y aura-t-il des paiements aux héritiers?
 - Oui, si le/la survivant/e a déposé sa demande et a été jugé(e) admissible, mais décède avant que le paiement ait pu être effectué, le/la conjoint/e survivant/e pourrait y avoir droit. S'il n'y a pas de conjoint/e survivant/e, les enfants pourraient y avoir droit. D'autres héritiers ne sont pas éligibles. Les conjoints survivants et les enfants sont priés de contacter la Claims Conference.
- Y a-t-il une date butoir pour déposer une demande?
 - La date butoir pour présenter une demande est le **31 Décembre 2022**.
- Le Paiement Supplémentaire peut-il être effectué par chèques bancaires?
 - Non, nous ne sommes pas en mesure d'envoyer des chèques, il vous faut un compte en banque ouvert à votre nom.
- Avez-vous besoin de mes données bancaires?

Oui, le paiement sera versé à votre compte bancaire. Veuillez remplir les coordonnées bancaires dans le formulaire de demande personnalisé. Veuillez noter que si vous êtes un résident de Russie, d'Ukraine ou de Biélorussie, nous n'avons pas besoin de vos coordonnées bancaires puisque le paiement sera effectué par le biais de Alfa Bank, Privat Bank ou Belarus Foundation.

- Dois-je compléter un Certificat de Vie pour obtenir le Paiement Supplémentaire du Fonds Hardship?
 - Il n'est pas nécessaire de compléter un Certificat de Vie, mais vous devez être en vie à la date du 1er Décembre 2020 ou au moment que vous déposez votre demande de Paiement Supplémentaire du Fonds Hardship (la plus récente des deux) pour percevoir le versement.

- Ai-je besoin d'un avocat?
 - Vous n'avez pas besoin d'un avocat pour déposer votre demande du Paiement Supplémentaire auprès du Fonds Hardship.

- Y a-t-il des frais à payer pour obtenir un formulaire de demande?
 - Vous n'avez aucuns frais à payer pour le dépôt d'une demande auprès du Fonds Hardship Supplémentaire.

- Je pense que je suis éligible mais je n'ai encore jamais déposé de demande auprès de la Claims Conference jusqu'alors?
 - Veuillez compléter le Formulaire de Demande Unifié que vous trouverez sur notre site Internet, <http://www.claimscon.org/what-we-do/compensation/apply-for-compensation/>, et nous vous aviserons si vous êtes admissible au Fonds Hardship ainsi qu'au Paiement Supplémentaire du Fonds Hardship.